



BTSA GPN – MFR de Mondy

AVENANT
À LA CONVENTION RELATIVE AUX STAGES DES ÉTUDIANTS DE
BTSA PRÉVUS A L'ARTICLE
D811-140 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

La convention de stage conclue au bénéfice de l'étudiant
et avec la structure (nom et adresse)

est modifiée et (ou) complétée comme suit :

MODIFICATION DU THÈME CENTRAL DE STAGE (1) :

Thème central de stage

Autres activités (ou domaines d'activités) proposées au stagiaire :

COMPLÉMENT OU MODIFICATION DE DATES (2) :

Nombre de semaines réalisées à ce jour :

/ 24 semaines demandées (pour le stage professionnel)

Périodes de Stage :

du au du au

du au du au

du au du au

du au du au

Fait en trois exemplaires à Bourg de Péage

Le

(Faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé»)

Le représentant
de la structure d'accueil

Le stagiaire ou
son représentant légal.

La Direction de la MFR

(1) : Ne remplir cette partie que s'il y a modification réelle du thème de stage.

(2) : Il faut obligatoirement indiquer le nombre de semaines de stage effectivement réalisées et compléter les périodes